



matthias.jaggi@bfe.admin.ch
Section Droit du nucléaire
Office fédéral de l'énergie
3003 Berne

Lausanne, Genève, le 17.04.2018

Prise de position

Révision partielle de l'ordonnance sur la l'énergie nucléaire

Le projet de Révision de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire propose un affaiblissement des exigences réglementaires en matière de sécurité nucléaire. Ceci est inacceptable.

Nous refusons la modification de cette ordonnance qui augmente la dose de radiation légale à laquelle la population suisse et voisine pourrait être exposée. Le projet de révision exposerait dorénavant les habitants à des doses non plus de 1 mais de 100 mSv lors d'un accident risquant de se produire "tous les 10'000 ans".

La vision probabiliste du danger est impertinente et choquante.

Le projet de révision persiste dans une vision « probabiliste » des dangers, mettant ainsi de côté le fait qu'une catastrophe nucléaire pourrait être déclenchée à n'importe quel moment pour des raisons techniques, humaines ou d'attentat. Il s'agit d'un risque contingent (qui *peut* se produire, quel que soit sa probabilité estimée). Le calcul probabiliste sophistiqué s'est révélé inepte dans le cas de Fukushima. En Suisse une catastrophe nucléaire serait bien plus grave qu'ailleurs étant donné la densité de population et la proximité des centrales nucléaires avec les pays voisins. Les catastrophes nucléaires récentes ont eu lieu dans des territoires bien moins exposés que la Suisse. A Tchernobyl, le territoire est composé de forêts avec une faible densité de population. A Fukushima la centrale est en bord d'océan avec vents dominants provenant de l'intérieur.

Les statistiques contredisent la probabilité officielle

Enfin, si l'on prenait au sérieux le calcul probabiliste que se passerait-il ? L'industrie nucléaire a souvent répété que le risque qu'un accident nucléaire majeur survienne est très faible, de l'ordre de 1 sur 100'000 années de fonctionnement. Ils l'ont même qualifié de « risque résiduel ».

L'expérience contredit ces calculs probabilistes. Sur moins de 440 centrales nucléaires industrielles, 4 ont subi un accident majeur : une sur cent. Et cela aussi pour des causes "naturelles".

La Suisse ne se relèverait pas d'une catastrophe nucléaire. Dans ce contexte, évoquer un danger de façon « probabiliste » est inacceptable. Cela revient à mettre le pays et sa population « en jeu ».

Le seuil projeté de 100 mSv est inacceptable

Les personnes exposées professionnellement à la radioactivité et qui ont été formées pour travailler dans des installations avec des matériaux radioactifs (centrales, hôpitaux) ne doivent pas être exposés à plus de 20 mSv, pour le reste de la population la limite est de 1 mSv. La révision de l'ordonnance prévoit de multiplier le seuil des professionnellement exposés par 5 et pour toute la population, par 100, en cas d'accident. Ceci est inacceptable. Il est par ailleurs choquant que les autorités fédérales puissent envisager d'élever le seuil de radioactivité limite au lieu de procéder à la fermeture des installations industrielles (Beznau) qui ne respectent pas les normes actuelles. La prise de position sur ce projet d'ordonnance par Dr André Hermann, ancien Président de la Commission

fédérale de radioprotection (2005-2012), qui n'est pas un antinucléaire, vous apportera les références validant un refus d'un réhaussement de seuil d'exposition maximale aux radiations.

La raison de ce relèvement de seuil est politique


La proposition de révision de l'ordonnance vient à point nommé pour augmenter les chances de maintien de l'exploitation de la centrale de Beznau. Tout ça pour que la centrale nucléaire la plus vieille du monde puisse rester en activité. Le ratio bénéfice / risque n'est pas du tout acceptable. Une procédure en cours devant le Tribunal administratif fédéral pourrait être influencée par cette révision d'ordonnance et pourrait faire pencher le jugement en faveur des exploitants de la centrale de Beznau. Les critères de mise hors-service d'une centrale, en raison de sa vulnérabilité en cas de séisme, seraient fortement modifiés, permettant l'exploitation prolongée de la vieille centrale de Beznau.

Personne de contact

Christian van SINGER

078 793 61 78

christian.vansinger@hispeed.ch



Association Sortir du nucléaire

www.sortirdunucleaire.ch

71 rue Liotard / 1203 Genève

Association membre de

Alliance Suisse Non au nucléaire www.non-au-nucleaire.ch

Réseau francophone Sortir du Nucléaire www.sortirdunucleaire.org

World Information Service on Energy www.wiseinternational.org